



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 08059

Numéro SIREN : 652 044 371

Nom ou dénomination : SALUSTRO REYDEL

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2014 sous le numéro de dépôt 2933

Chgt RP
Adm

SALUSTRO REYDEL
Société Anonyme au capital de 3 824 000 euros
Siège social : Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense
RCS NANTERRE : B 652 044 371

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
24 JAN. 2014
DEPOT N° 2933

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2013

Chers Actionnaires,

L'exercice 2012-2013 a été marqué, sur le plan professionnel par la poursuite, au niveau européen, de la réflexion sur l'audit légal entamée il y a maintenant plus de deux ans et qui pourrait voir un projet aboutir dans le courant de l'année 2014

Les efforts maintenus au cours des dernières années en matière de renouvellement de nos mandats de commissariat aux comptes au sein du groupe KPMG ont porté leurs fruits.

ACTIVITE SOCIALE DE LA SOCIETE

L'exercice clos le 30 septembre 2013 se caractérise par une forte diminution de la production et du résultat d'exploitation. Les évolutions décrites ci-après résultent de la diminution très sensible du nombre de mandats de commissariat aux comptes depuis la clôture précédente.

Les produits d'exploitation s'élèvent au total à 301 620 Euros contre 1 066 810 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est bénéficiaire de 137 790 Euros contre 195 388 Euros en 2011-2012.

Le résultat courant ressort 136 161 Euros contre 305 355 Euros au titre de l'exercice précédent.

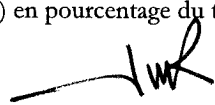
Le résultat net ressort à 135 008 Euros contre 239 326 Euros l'exercice précédent.

SITUATION DE LA SOCIETE

Le BILAN traduit fidèlement l'impact des évolutions et des événements rappelés ci-dessus ⁽¹⁾ :

ACTIF			PASSIF		
	30-9-13	30-9-12		30-9-13	30-9-12
Immobilisations	0.0	0.0	Capitaux propres	90.1	89.0
Actif circulant	100.0	100.0	Provisions	0.9	2.5
			Passif exigible	11.0	8.5
Total	100.0	100.0	Total	100.0	100.0

(1) en pourcentage du total du bilan



SOLDE A L'EGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE

Les échéances des dettes fournisseurs se détaillent comme suit au 30 septembre 2013 :

Echéance	Montant (en K€)
31/10/2013	6
TOTAL	6

Le solde est constitué de 13 K€ de factures non parvenues.

Au 30 septembre 2012, le poste fournisseur était constitué de dettes à un mois pour 40 K€ et de factures non parvenues pour 20 K€.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 135 008 Euros qui, ajouté au report à nouveau de 6 368 681 Euros, conduit à un résultat distribuable de 6 503 689 Euros, en totalité au poste « Report à nouveau ».

Nous vous rappelons les distributions opérées au titre des 3 exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende
2011-2012	239000	0,00
2010-2011	239000	0,00
2009-2010	239000	0,00

PRISES DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE

Au cours de l'exercice, notre société n'a enregistré aucun mouvement de titres de participation conduisant à dépasser un des seuils prévus par le Code de commerce.

EVOLUTION PREVISIBLE

L'exercice 2013-2014 devrait être marqué par une réflexion sur le positionnement de la société au sein du groupe KPMG.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

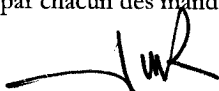
Notre commissaire aux comptes a établi un rapport spécial sur les conventions réglementées, dont il vous sera donné lecture. Aucune convention nouvelle n'a été autorisée au cours de l'exercice.

MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration est présidé par Monsieur Jean-Claude Reydel qui occupe également les fonctions de Directeur Général de la Société.

LISTE DES MANDATS OU FONCTIONS EXERCEES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au présent rapport, est annexée la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux.



EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement particulier n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'y a lieu de mentionner pour notre Société aucune activité spécifique et particulière en ces domaines.

MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Les mandats de tous les administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous proposons de les renouveler, à l'exception de Monsieur Bernard Cattenoz qui cessera ses fonctions au sein du groupe KPMG le 31 décembre 2013 et de Monsieur Jay Nirsimloo qui devrait assumer les fonctions de représentant permanent de la société KPMG SA.

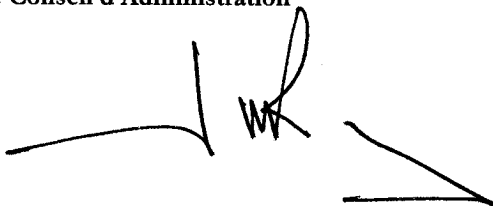
Ces administrateurs seraient désignés pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

* *
*

Il va vous être donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes et nous soumettrons à votre approbation les résolutions dont le texte, ainsi que tous les documents prévus par la Loi, ont été tenus à votre disposition au siège social.

Fait à Paris, le 18 novembre 2013

Le Conseil d'Administration



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 DECEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le 17 décembre à 10 heures, les Actionnaires de la société Salustro Reydel se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire 3, cours du Triangle – 92939 Paris La Défense Cedex, sur convocation faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Claude Reydel préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Bernard Cattenoz et Monsieur François Caubrière, Actionnaires présents et acceptant cette fonction, sont désignés comme Scrutateurs.

Monsieur Philippe Mathis est désigné comme Secrétaire de séance.

Madame Evelyne Hénault, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires, présents ou représentés, possèdent au moins le tiers des actions ayant droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les statuts de la Société ;
- La copie des convocations adressées aux Actionnaires ;
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- La feuille de présence à l'Assemblée et les procurations données par les actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2013 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Le tableau des résultats des cinq derniers exercices ;
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- La liste des administrateurs : fonctions exercées dans d'autres sociétés ;
- Le tableau d'affectation des résultats ;
- L'exposé sommaire sur la situation de la Société ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R.225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que

les renseignements et documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée ainsi que la liste des actionnaires.

Monsieur le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013,
- Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2013,
- Présentation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2013,
- Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce ; absence de conventions nouvelles,
- Affectation des résultats,
- Renouvellement du mandat de 5 administrateurs et non renouvellement de 2 administrateurs
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président présente le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2013 et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

Puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions soumises à l'Assemblée Générale qui figurent à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice s'étendant du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 tels qu'ils sont présentés, et les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, lesdits comptes faisant apparaître un bénéfice net comptable de 135 008 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte de l'absence de conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 135 008 Euros qui, ajouté au report à nouveau de 6 368 681 Euros, conduit à un résultat distribuable de 6 503 689 Euros, en totalité au poste « Report à nouveau ».

L'Assemblée prend acte qu'au cours des trois derniers exercices, il a été procédé à la distribution de dividendes dans les conditions suivantes :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende
2011-2012	239000	0,00
2010-2011	239000	0,00
2009-2010	239000	0,00

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur François Caubrière vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur François Caubrière a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Madame Isabelle Goalec vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Isabelle Goalec a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Mathis vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe Mathis a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude Reydel vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude Reydel a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat d'administrateur la société KPMG SA vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc Decornoy a fait savoir que la société KPMG SA acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités prévues par la loi.

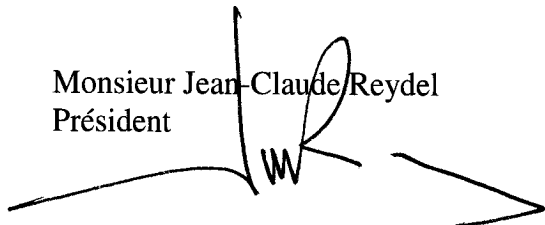
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Decornoy', is written over a horizontal line.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

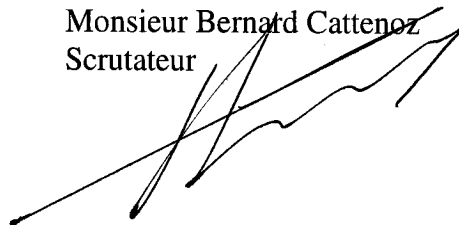
Monsieur Jean-Claude Reydel
Président



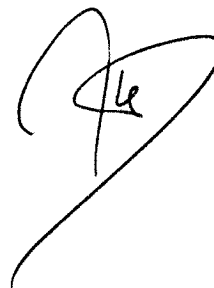
Monsieur François Caubrière
Scrutateur



Monsieur Bernard Cattenez
Scrutateur



Monsieur Philippe Mathis
Secrétaire





KPMG S.A.
Siège social
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Monsieur Jean-Claude REYDEL

Président du Conseil d'Administration
SALUSTRO REYDEL
Immeuble Le Palatin
3, Cours du Triangle
92939 Paris La Défense

Paris La Défense, le 3 décembre 2013

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 2 décembre courant, je vous informe que j'assurerai personnellement la fonction de représentant permanent de KPMG SA au sein du Conseil d'Administration de SALUSTRO REYDEL.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jay Nirsimloo